



## Le ministre Ndiaye accélère la marche à la territorialisation de l'École et aux contrats d'objectif

### FO y oppose la défense du cadre national de l'École

Le président Macron a mis en place son Conseil National de la Refondation, auquel la confédération FO a refusé de participer. Cette « refondation », qui met au centre la question de l'École, se décline à travers les concertations Ndiaye.

#### Refondation ? Vous avez dit refondation ?

« Refondation », le terme n'est pas nouveau... Le ministre Peillon en avait même fait une Loi\*... qui prévoit notamment d'associer « *aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations.* » (Art. 66 de la loi).

Il y a une totale continuité entre la politique de territorialisation du ministre Peillon et les concertations et « projets innovants » du ministre Ndiaye.

Le « *guide de dépôt des projets* », mis en ligne sur Eduscol, indique en effet que le projet doit associer « les personnels, les élèves, leurs parents, les collectivités territoriales, les services déconcentrés et l'ensemble des partenaires qui le souhaitent » que les personnels doivent « *traduire leurs projets en objectifs pédagogiques...* »

Ainsi, c'est bien un contrat d'objectif fixé avec les élus territoriaux, les représentants de parents, les associations... qui est mis en place.

Une fois le projet établi, les personnels auront à rendre compte régulièrement à la hiérarchie mais aussi à ces mêmes « partenaires » puisque, toujours selon le guide, « *l'évaluation de l'apport des projets fait partie intégrante de la démarche. Il est demandé aux porteurs d'indiquer leurs modalités d'auto-évaluation* » ainsi que les « *indicateurs quantitatifs ou qualitatifs permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs.* »

Le dispositif des évaluations d'écoles et d'établissements, qui prévoient les mêmes modalités et les mêmes « partenaires » (élus, parents, associations...), est l'outil idéal pour évaluer les projets.

Avec cette ingérence des « partenaires » dans le fonctionnement de l'École, c'est tout le cadre national de l'École avec le Statut de ses personnels et leur liberté pédagogique garantie dans le cadre de programmes nationaux qui est attaqué !

#### Des « projets innovants » ... juste pour pouvoir fonctionner...

Rappelons que cette manne du Fonds d'innovation pédagogique (FIP) ne ferait au final que financer des dépenses de fonctionnement habituelles.

On peut ainsi lire dans le guide que le FIP peut « *financer des achats ou des dépenses liés à (liste non exhaustive) : du matériel pédagogique (notamment acquisition de livres, de matériels et ressources numériques, sportifs, etc.) ; du mobilier scolaire voire les dépenses d'aménagement des locaux existants ; la prise en charge d'intervenants extérieurs, en lien avec les apprentissages.* »

Comme à Marseille où les écoles tombent en ruine, il faudrait donc se soumettre à des projets, juste pour pouvoir fonctionner !

## **Des « projets innovants » et des tâches supplémentaires ... pour perdre moins de salaire...**

De plus, le guide précise que « *l'investissement des personnels à l'appui des projets pourra faire l'objet d'une prise en charge financière... Ces dépenses peuvent également financer des actions intervenant au-delà du strict temps scolaire, dès lors qu'elles en constituent le prolongement immédiat et qu'elles participent directement à l'objectif de réussite des élèves (aide aux devoirs, suivi individualisé des élèves, accompagnement au travail personnel, etc.).* »

Cela rejoint totalement les annonces du ministre Ndiaye au sujet de l'enveloppe budgétaire de 300 millions consacrée à rémunérer des tâches supplémentaires et *valoriser l'implication dans les projets.*

Les « projets innovants » du ministre Ndiaye ouvrent la voie aux expérimentations et dérèglementations, Fonds pédagogiques et rémunérations à la clé, dans un contexte d'austérité généralisée et de baisse du pouvoir d'achat sans précédent où il faudrait « travailler plus pour perdre moins » !

### **La FNEC FP-FO refuse ce piège !**

Pour la FNEC FP-FO, répondre aux revendications des personnels constituerait un « projet innovant » et il n'est nul besoin de concertation pour cela !

La FNEC FP-FO refuse le budget 2023 Ndiaye, adopté à grand coup de 49-3, avec ses 2000 suppressions de postes d'enseignants, sa rémunération suivant l'engagement dans les « projets innovants » et les tâches supplémentaires, ses fonds pédagogiques pour pouvoir fonctionner...

Les personnels de l'Education nationale, fonctionnaires d'Etat, n'ont pas à faire l'aumône pour faire fonctionner le Service public d'Education !

La FNEC FP-FO invite les personnels à refuser les concertations Ndiaye qui, rappelons-le, restent facultatives, et les évaluations d'écoles et d'établissements qui ne reposent sur aucune base réglementaire.

Elle appelle les personnels à établir les cahiers de revendication en matière de postes, de salaires, de défense des retraites, de matériel nécessaire, de conditions de travail... et à se réunir pour construire le rapport de force pour gagner sur ces revendications !

**La FNEC FP-FO invite les personnels à se saisir des élections professionnelles pour défendre le cadre national de l'Ecole en votant et faisant voter du 1er au 8 décembre 2022 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats !**

*Montreuil, le 28 novembre 2022*

*(\*) Lors du CSE du 14 décembre 2012, FO vote contre le projet de loi de Refondation. UNSA, CFDT, SNALC votent pour et la FSU s'abstient.*